



CONGE VACANCE convention syntec

Par **toraya**, le **26/07/2011** à **10:15**

Bonjour

Je n'ai pas d'enfant actuellement et d'après ce que mon manager dit Les employé ayant des enfants sont prioritaire pour les vacances
Quelqu'un peut me confirmer si cela est écrit quelque part

Merci pour votre retour

Par **P.M.**, le **26/07/2011** à **10:31**

Bonjour,

L'employeur se réfère sans doute à l'[art. L3141-14 du Code du travail](#) et plus particulièrement à cette disposition :

[citation]Pour fixer l'ordre des départs, l'employeur tient compte :

1° **De la situation de famille des bénéficiaires**, notamment des possibilités de congé, dans le secteur privé ou la fonction publique, du conjoint ou du partenaire lié par un pacte civil de solidarité[/citation]

La convention Collective syntec est encore plus précise en son [art. 26](#) 2° alinéa :

[citation]Satisfaction sera donnée dans toute la mesure compatible avec le service aux salariés dont les enfants fréquentent l'école et qui désirent prendre leur congé pendant une période de vacances scolaires.[/citation]